

## **6.7 CHAMPIONNATS MINI-BASKET (U9 ET U11)**

### **Article 16. Préambule**

Ce document, partie intégrante du règlement de jeu du Mini-Basket, présente les principes d'application des règles de jeu.

La spécificité du jeune joueur, comme son âge, son niveau technique, ses capacités de développement, fait que l'arbitrage doit être adapté à ces caractéristiques.

Au même titre que l'entraîneur, l'arbitre est à la fois le directeur de jeu et l'éducateur. Ces deux fonctions sont complémentaires afin d'assurer une formation harmonieuse du jeu de Basketball au jeune joueur.

### **Article 17. Généralités**

Arbitrer, c'est faire respecter les règles prévues au code de jeu. L'arbitre est le directeur de jeu. Il est le garant de l'application de ces règles.

Dès le plus jeune âge, il faut habituer l'enfant à comprendre que tout jeu implique des règles « je peux ou je ne peux pas faire » et qu'il y a une personne qui vérifie cette application en étant partie intégrante du jeu.

Mais l'application des règles doit être fonction de son âge, de ses capacités, de son niveau technique. On n'applique pas la règle du marcher de la même manière à un enfant débutant et à un enfant ayant quatre années de pratique.

L'idéal serait que l'arbitrage s'adapte au niveau de jeu de chaque équipe, même mieux, au niveau de chaque joueur. La seule limite est de ne pas aboutir à des résultats contradictoires.

### **Article 18. Commentaires sur certaines règles de jeu**

Le code de jeu est rédigé à partir de 4 règles de base : la sortie de balle, le dribble, le marcher, le contact.

L'application de celles-ci se fera dans cet ordre.

### **Article 19. Conseils pratiques**

La sanction doit être pédagogique. Elle doit être expliquée verbalement avant même de faire les gestes qui ne viendront qu'en complément.

Il est conseillé que l'arbitre ait une tenue uniforme. Dans ce cas, les associations sportives pourront s'équiper de chasubles de couleur grise qui serviront lors des matchs et des séances d'entraînement.

Mise en situation des enfants comme arbitres : dans tous les cas, l'enfant doit être encadré par une personne confirmée et ayant une bonne connaissance des règles du jeu. Il est ainsi nécessaire de ne pas faire arbitrer deux jeunes arbitres néophytes en même temps.

## **Article 20. Le jeu**

### **Article 20.1. Le Mini-Basket**

Le Mini-Basket est un jeu basé sur le Basket-ball, pour garçons et filles, ayant 10 ans dans l'année où la compétition commence, c'est à dire les catégories U11, U10, U9, U8 et U7 surclassé.

Commentaire : On veillera à ne faire participer des enfants à des matchs que lorsqu'ils maîtriseront un minimum de fondamentaux de jeu.

### **Article 20.2. Définition**

L'objectif de chaque équipe est de marquer dans le panier de l'adversaire et d'empêcher celui-ci de s'emparer du ballon ou de marquer dans les limites fixées par les règles du jeu.

Marquer dans son panier n'est pas accepté. Le ballon est donné à l'adversaire sur le côté à hauteur de la ligne de lancer-franc.

## **Article 21. Dimensions et équipements**

### **Article 21.1. Le terrain**

Le terrain de jeu doit être une surface rectangulaire plane et dure, libre de tout obstacle.

Commentaire : il est admis de faire évoluer les Mini-Basketteurs(es) sur des terrains de dimensions réduites sous réserve de respecter les caractéristiques ci-après.

### **Article 21.2. Les lignes**

Ce sont les mêmes que celles tracées sur un terrain de Basket-ball normal avec, éventuellement, les différences suivantes :

- La ligne de lancer-franc est tracée à 4 m du panneau pour les championnats U11 et 2.80 m pour les championnats U9,
- Les lignes et la zone de panier à trois points ne sont pas utilisées même si elles existent.

Commentaire : la présence de lignes sur un terrain de jeu est essentielle. Même tracées de façon sommaire ou provisoire, elles donnent aux enfants les repères et sont indispensables à l'acquisition et au respect des règles de jeu.

### **Article 21.3. Les panneaux et les paniers**

Chacun des panneaux doit être en bois dur ou en matériau transparent adéquat, de surface plane. Ils peuvent être rectangulaires ou en forme de disque.

Chaque panier comprend l'anneau et le filet. Chacun des anneaux doit être à 2,60 m au-dessus du terrain.

### **Article 21.4. Le ballon**

Le ballon doit être de taille 5.

## **Article 21.5. Equipement technique**

L'équipement technique suivant doit être à disposition :

- Le chronomètre de jeu,
- Un ordinateur avec la feuille de marque particulière U9/U11,
- Un panneau d'affichage du score,
- Des plaquettes numérotées de 1 à 5 pour indiquer le nombre de fautes personnelles commises par un joueur,
- La flèche pour l'alternance.

## **Article 22. Les joueurs et l'entraîneur**

### **Article 22.1. Les équipes**

Chaque équipe est composée :

- De 10 joueurs maximum,
- De 8 joueurs au minimum pour les équipes masculines ou mixtes,
- De 7 joueuses au minimum pour les équipes féminines.

Aucune dérogation ne pourra être accordée par la Commission des Compétitions Jeunes aux associations sportives qui ne respecteraient pas le nombre de joueurs imposés.

Les rencontres se jouent à 4 joueurs par équipe sur le terrain.

Aucun joueur n'a de titre et/ou de fonction de capitaine.

Possibilités d'équipes mixtes en championnats U9 et U11 masculins. Les équipes engagées en championnats U11 féminins sont strictement composées de filles.

Pour les rencontres U9, l'échauffement précédant la rencontre sera réalisé en commun par les deux équipes sous la direction unique d'un des deux éducateurs en charge des équipes.

Toute équipe qui remporterait une rencontre avec moins de Huit joueurs ou moins de sept joueuses perdra la rencontre par pénalité.

### **Article 22.2. L'entraîneur**

L'entraîneur est le responsable de l'équipe. Il est avant tout un éducateur. Il prodigue des conseils aux joueurs du bord du terrain, tranquillement et avec le sens de l'entraide et de l'amitié. Il est responsable des changements de joueurs. S'il est mineur, il doit être accompagné d'un adulte licencié.

### **Article 22.3. Tenue des joueurs**

Tous les joueurs d'une équipe doivent avoir un maillot de même couleur.

Les maillots doivent être numérotés.

## **Article 23. Règles de chronométrage**

### **Article 23.1. Temps de jeu et chronométrage**

8 périodes de jeu de 3 minutes chacune pour les U9 et 8 périodes de 4 minutes pour les U11.

- Intervalle de 1 minute entre la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> période et entre la 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> période,
- Intervalle de 1 minutes entre la 4<sup>ème</sup> et la 5<sup>ème</sup> période.

Le temps de jeu est décompté à l'identique du règlement officiel de Basket-ball.

Il n'y aura pas d'arrêt du chronomètre sur les paniers pendant les 2 dernières minutes du match.

### **Article 23.2. Début de la rencontre**

La 1<sup>ère</sup> période doit commencer par un entre-deux au centre du terrain. L'arbitre doit lancer le ballon entre deux adversaires. La règle de l'alternance est ensuite appliquée.

Après la mi-temps, les équipes doivent changer de panier. La règle de l'alternance est appliquée.

### **Article 23.3. Temps mort**

Chaque entraîneur peut demander un temps-mort par mi-temps.

## **Article 24. Valeur d'un panier réussi et résultat de la rencontre**

### **Article 24.1. Valeurs des paniers**

- Un panier réussi compte 2 points,
- Un panier réussi à la suite d'un lancer-franc compte 1 point,
- Pas de panier à 3 points.

### **Article 24.2. Résultat**

L'équipe qui a réussi le plus grand nombre de points est déclarée gagnante.

Si le score est nul au terme de la dernière période, pas de prolongation, résultat nul validé.

## **Article 25. Remplacements et présence sur le terrain**

Pour les U11 et U9, aucun remplacement n'est autorisé, sauf en cas de blessure ou dans le cas d'un joueur ou joueuse à 5 fautes personnelles.

Chaque joueur devra participer à un minimum de 3 période et à 5 maximum.

Pas plus de 2 périodes consécutives sur le terrain, pas plus de 2 périodes consécutives sur le banc

Une équipe n'ayant pas respecté la règle de participation ci-dessus perdra la rencontre par pénalité.

Commentaire : Au-delà de cette règle, chaque entraîneur veillera à permettre à chaque joueur de disposer de temps de jeu suffisant.

## **Article 26. Violations**

### **Article 26.1. Joueur hors des limites du terrain – ballon hors des limites du terrain**

Un joueur est hors-jeu lorsqu'il touche le sol SUR ou EN DEHORS des limites du terrain.

Un ballon est hors-jeu lorsqu'il touche un joueur ou toute autre personne hors-jeu, le sol ou tout autre objet SUR ou EN DEHORS des limites du terrain.

Commentaire : Cette règle doit être appliquée, sans tolérance, à tout niveau de pratique.

### **Article 26.2. Dribble**

Dribbler est l'action de faire rebondir le ballon au sol à l'aide d'une seule main.

### **Article 26.3. Le marcher**

Le marcher est le déplacement illégal d'un ou des deux pieds dans n'importe quelle direction.

Commentaire : C'est sur ce point qu'il faut absolument tenir compte du niveau des joueurs. On peut tolérer que le pied soit décollé avant le lâcher du ballon à condition que le mini-basketteur ne fasse pas un pas supplémentaire.

### **Article 26.4. Trois secondes**

Pour les championnats U11 : un joueur ne doit pas rester plus de trois secondes dans la zone restrictive adverse quand son équipe contrôle le ballon.

Commentaire : Une tolérance doit être admise à l'égard du joueur qui :

- Fait un effort pour quitter la zone restrictive,
- Dribble à l'intérieur de celle-ci pour un tir au panier.

Les arbitres doivent avoir une action préventive vers le joueur en infraction en l'invitant à quitter la zone restrictive.

Pour les championnats U9, la règle n'est pas appliquée.

### **Article 26.5. Cinq secondes**

Pas d'application de la règle des 5 secondes en championnat U9.

Application de la règle des 5 secondes (avec une tolérance à 7 secondes) pour les championnats U11.

Commentaire : L'arbitre invitera les joueurs à passer le ballon et, éventuellement, sifflera si la passe n'est pas faite dans un délai raisonnable.

### **Article 26.6. Huit secondes**

Pas d'application de la règle des 8 secondes en championnat U9.

Application de la règle des 8 secondes en championnat U11.

### **Article 26.7. Vingt-quatre secondes**

Pas d'application de la règle des 24 secondes en championnat U9.

Application de la règle des 24 secondes en championnat U11.

### **Article 26.8. Retour en zone**

Pas d'application de la règle en championnat U9.

Application de la règle en championnats U11.

## **Article 27. Fautes**

### **Article 27.1. Définition**

Une faute est une infraction aux règles impliquant un contact personnel avec un adversaire. Elle est inscrite au compte du joueur fautif et sanctionnée selon les règles.

### **Article 27.2. Différentes fautes personnelles**

- L'obstruction : contact personnel illégal qui empêche la progression d'un adversaire, avec ou sans ballon,
- Charger : contact personnel d'un joueur, avec ou sans ballon, qui pousse ou tente de passer en force contre le torse d'un adversaire,
- Le marquage illégal par derrière : contact personnel par derrière d'un défenseur avec un adversaire,
- Tenir : contact personnel avec un adversaire qui restreint sa liberté de mouvement. Ce contact peut se produire avec n'importe quelle partie du corps,
- Usage illégal des mains : se produit quand un joueur, en position de défense, place et maintient sa ou ses mains en contact avec un adversaire, avec ou sans ballon, pour empêcher sa progression,
- Pousser : contact personnel avec n'importe quelle partie du corps qui se produit lorsqu'un joueur déplace ou tente de déplacer en force un adversaire qui a ou n'a pas le contrôle du ballon.

### **Article 27.3. Sanctions**

Faute commise sur un joueur qui n'est pas dans l'action de tirer : le jeu reprendra par une remise en jeu de l'extérieur du terrain, par l'équipe non fautive, du point le plus proche de l'infraction.

### **Article 27.4. Faute antisportive**

Une faute antisportive est une faute commise délibérément par un joueur ne jouant pas le ballon ou provoquant un contact excessif sur un adversaire.

Dans le cas d'un tel comportement, l'arbitre pourra demander un changement. Le joueur devra sortir du terrain jusqu'à la fin de la période. Il sera remplacé. Il pourra revenir en jeu.

### **Article 27.5. Faute technique**

Une faute technique est une faute sans contact qui sanctionne des termes irrespectueux envers un joueur ou l'arbitre.

Dans le cas d'un tel comportement, l'arbitre pourra demander un changement. Le joueur devra sortir du terrain jusqu'à la fin de la période. Il sera remplacé. Il pourra revenir en jeu.

Elle sanctionne également un entraîneur qui pénètre sur le terrain ou qui n'aurait pas une attitude sportive.

Initialisation d'une enquête par le comité pour toute faute technique à l'encontre d'un entraîneur lors d'un match de Mini-Basket.

### **Article 27.6. Faute disqualifiante**

Tout comportement antisportif flagrant d'un entraîneur est passible d'une faute disqualifiante.

Pas de faute disqualifiante « joueur » en championnat U9.

Initialisation d'une enquête par le comité pour toute faute disqualifiante à l'encontre d'un entraîneur lors d'un match de Mini-Basket.

### **Article 27.7. Cinq fautes par joueur**

Un joueur ayant commis 5 fautes doit quitter le jeu.

### **Article 28. Défense**

Défense homme à homme.

Afin de répondre aux objectifs de développement du joueur, en Mini-Basket, la défense homme à homme - fille à fille est obligatoire.

### **Article 29. Définitions**

Quelques termes spécifiques sont repris dans les différents articles des règles. A chacun d'eux correspond une définition.

Ballon mort : le ballon devient mort :

- Sur chaque coup de sifflet de l'arbitre,
- Quand le temps de jeu est écoulé,
- Sur chaque panier réussi.

Ballon vivant : le ballon devient vivant :

- Sur entre-deux, quand le ballon est frappé par un sauteur,
- Sur lancer franc, quand il est mis à la disposition du tireur,
- Sur remise en jeu, quand il est mis à disposition du joueur effectuant la remise en jeu.

Contrôle du ballon : Un joueur contrôle le ballon lorsqu'il le détient, qu'il dribble ou qu'il a un ballon vivant en sa possession.

Une équipe contrôle le ballon quand un joueur de cette équipe contrôle le ballon ou quand il est passé entre coéquipiers.

Sur un tir, le contrôle du ballon cesse dès qu'il quitte les mains du tireur.

### **Article 30. Feuilles de match**

Utilisation de la feuille électronique du comité

Envoyer la feuille à : [feuilledeMARQUE@basketYvelines.com](mailto:feuilledeMARQUE@basketYvelines.com)

## **6.8 CHAMPIONNATS U9 (MIXTE)**

Les championnats départementaux jeunes U9 sont organisés en une seule phase de janvier à mai.

Les équipes doivent s'engager en novembre de la saison en cours auprès du Comité Départemental des Yvelines suivant le bulletin d'inscription. Les équipes peuvent être mixtes.

Ce mini championnat débute en janvier. La formule est adaptée par la Commission des Compétitions Jeunes en fonction du nombre d'équipes inscrites (de préférence poule de 6 « aller » avec éventuellement un exempt maximum par poule). La constitution des poules est effectuée en respectant la proximité géographique.

Il n'y a pas de saisie de résultats sur Internet, ni classement, ni titre de champion.